



Engagements objectif établissement sans perturbateurs endocriniens

Le Centre Chirurgical Marie Lannelongue adhère au C2DS. Adopter les dix éco-gestes aux côtés du C2DS, c'est contribuer à un monde plus citoyen et plus écologique.



S'engager à informer le personnel féminin en âge de procréer des risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Inciter les salariées à déclarer leur grossesse le plus précocement possible pour les protéger notamment de l'exposition aux perturbateurs endocriniens. En complément, identifier les postes les plus au contact de perturbateurs endocriniens pour limiter l'exposition du personnel et pour éviter la présence de personnels plus sensibles telles que les femmes enceintes ou en âge de procréer (développement de l'enfant à naître).

Le petit + : organiser des ateliers thématiques pour informer les salariés (mère et/ou père).



Solliciter les fournisseurs pour l'identification des perturbateurs endocriniens dans les matériaux de construction et de décoration et préférer les produits alternatifs.

Opter pour des matériaux faiblement émissifs en composés organiques semi-volatils (phtalates, bisphénol A et retardateurs de flamme bromés).

Le petit + : choisir des matériaux étiquetés A+ et les produits écolabellisés.



Préférer les aliments produits sans recours aux pesticides de synthèse.

Manger des aliments cultivés selon le cahier de charges de l'agriculture biologique permet d'ingérer moins de résidus de pesticides pouvant être des perturbateurs endocriniens.

Le petit + : commander des aliments biologiques, régionaux et de saison en faisant appel à des structures locales (AMAP, ESAT, groupement de producteurs...).



Substituer les dispositifs médicaux en plastiques contenant des substances à effet de perturbateur endocrinien.

Soigner sans nuire revient à réduire au minimum le recours aux dispositifs médicaux en PVC souple ou PC, susceptibles de contenir des phtalates ou BPA.

Le petit + : contacter l'animation de réseau du C2DS pour être mis en relation avec d'autres établissements engagés dans une telle démarche de substitution.



Éviter les produits phytosanitaires de synthèse à l'intérieur et à l'extérieur.

Que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur, recourir à la lutte mécanique. Si celle-ci reste sans succès, veiller à l'usage de produits aux propriétés et dosages adaptés,

tout en privilégiant les procédés naturels et certifiés AB.



Aérer autant que possible les locaux et privilégier les ventilations à double flux correctement réglées et régulièrement contrôlées.

Aérer chaque pièce au moins 15 minutes par jour pour chasser les polluants volatils. Le réglage et le contrôle des ventilations sont aussi essentiels et particulièrement dans les pièces sans aération directe (fenêtre).

Le petit + : informer les dentistes, podologues et personnels du bloc opératoire et coiffeurs (dans les EHPAD), professions particulièrement exposées aux polluants de l'air intérieur.



Privilégier les produits de nettoyage écolabellisés et les procédés alternatifs comme la vapeur.

Il s'agit de réduire les sources d'émission de perturbateurs endocriniens pouvant se trouver dans les produits sous forme de conservateurs, solvants, parfums ou tensioactifs.

Le petit + : recourir au nettoyage vapeur sans modération et s'interroger sur l'utilisation de produit uniquement détergent dans certains locaux à risque faible (exemple : sols de couloirs, accueil...), en y associant l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène bien sûr.



Éviter les molécules et/ou les excipients présents dans les médicaments à effet de perturbateur endocrinien non souhaité.

Identifier les médicaments présentant des effets indésirables perturbateurs endocriniens. Choisir des formes galéniques de médicaments évitant l'ajout de perturbateurs endocriniens (phtalates, aspartame) grâce à l'analyse des caractéristiques des produits et aux données de pharmacovigilance.

Le petit + : contacter l'animation de réseau du C2DS pour être mis en relation avec d'autres établissements engagés dans une telle démarche.



Éviter les perturbateurs endocriniens dans l'alimentation (produits, contenants...).

Préférer les contenants alimentaires en verre, en inox et en brique alimentaire pour éviter les perturbateurs endocriniens contenus dans certains plastiques. Éviter les papiers et cartons avec des enduits résistant aux matières grasses.



Privilégier les produits de soin et d'hygiène corporelle écolabellisés sans perturbateurs endocriniens.

Il s'agit de réduire au minimum les sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens dont les phtalates, les parabènes, les muscs de synthèse... pouvant se trouver dans les produits de soin et d'hygiène corporelle.

Le petit + : moins, c'est mieux et surtout veiller au choix des produits (produits écolabellisés notamment pour les malles de naissance).



Liste des principaux perturbateurs endocriniens pouvant être présents en établissement de santé ou médico-social*

SUBSTANCES	UTILISATIONS POSSIBLES	
Alkylphénols	- Détergents - Adjuvants	Produits de nettoyage, lessives, lingettes jetables, cosmétiques, pesticides, peintures, résines phénoliques
Butylhydroxyanizole (BHA)	- Conservateur - Antioxydant E320	Médicaments, cosmétiques, emballages alimentaires
Bisphénol A (BPA)	- Plastifiant - Antioxydant	Plastique polycarbonate (dispositifs médicaux, jouets, contenants alimentaires), revêtement interne des boîtes de conserves et de canettes, composites dentaires
Composés perfluorés (PFC : PFOA et PFOS)	- Anti-adhérents	Matériel de cuisine et de cuisson, ameublement avec tissus traités, moquettes, emballages alimentaires (papier et carton)
Ethers de glycol	- Solvants	Peintures, colles, encres, produits d'entretien, cosmétiques
Mercuré		Amalgames dentaires
Muscs synthétiques	- Parfums	Désodorisants, produits cosmétiques
Parabènes	- Conservateurs (antibactériens et antifongiques, E214 à E219)	Alimentation, cosmétiques, médicaments
PBDE et autres retardateurs de flamme bromés	- Agents ignifuges	Mousses pour ameublement, matelas, équipements électroniques
Pesticides (atrazine, éthylène thiourée, heptachlor, lindane, malathion)		Espaces verts, alimentation
Phénoxyéthanol	- Conservateur	Produits cosmétiques, lingettes bébé
Phtalates (dont le DEHP)	- Assouplissants du PVC	Dispositifs médicaux, médicaments, produits de

	- Conservateurs - Stabilisants	nettoyage, peintures, colles, revêtements de sol en PVC, objets en plastique PVC, rideaux de douche en PVC, emballages alimentaires en PVC
Triclosan, triclocarban	- Conservateurs antibactériens	Dispositifs médicaux, cosmétiques, produits d'entretien, ustensiles de cuisine

*liste non-exhaustive établie en avril 2015